



Débarrasser appartement lors de refus d'une succession

Par **LANGLET**, le **08/07/2009** à **17:18**

Bonjour,

Mon père est décédé le 15 juin 2009.

Il était locataire avec l'OPAC.

L'OPAC m'a demandé de débarrasser et de nettoyer l'appartement mais il n'y avait pas grand chose et comme je suis toute seule, j'ai demandé des devis pour cela, cela va me coûter 650 euros.

Mon père était sous curatelle et m'a conseillé de refuser la succession car il y avait beaucoup de dettes ce que j'ai fait avec le Tribunal de Grande Instance.

Ma question est de savoir si je dois débarrasser l'appartement étant donné que je refuse la succession?

Bien cordialement

Par **chris06700**, le **13/07/2009** à **21:46**

Bonjour,

je te répond peut être trop tard mais je suis passée par là l'année dernière. Moi aussi j'ai perdu mon père l'année dernière et j'ai dû vider son appart en ayant refusé la succession. Vu que ta situation semble similaire à la mienne je me permet de te donner une réponse. La démarche est simple il faut que tu fasses faire un inventaire par un huissier de ce qu'il y a dans l'appartement (coût de l'acte environ 150€ tout dépend de la région où ton père habitait)

prouvant que les biens de ton pere n'ont pas de valeur. En général les huissier sont clementes et notent que les biens n'ont pas de valeur. Avec cela tu recuperes ce que tu veux sans etre embeté. N'hésite pas à me poser des questions car je suis en plein dedans depuis plus d'un an et que je commence à connaître les lois pour se protéger en tant qu'héritier. Arme toi de patience car tu vas etre confrontée à l'indélicatesse des créanciers de ton pere? Bon courage

Christelle 06

Par **bels**, le **20/08/2009** à **18:24**

Bonsoir, ayant lu votre message, votre cas ressemble à celui de ma mère. Je viens de poser une question sur le forum.
Comment avez vous fait apres le tribunal? avez vous reçu des courriers? de qui? l'huissier, le notaire etc...
merci

Par **bels**, le **20/08/2009** à **18:25**

Bonsoir, ayant lu votre message, votre cas ressemble à celui de ma mère. Je viens de poser une question sur le forum.
Comment avez vous fait apres le tribunal? avez vous reçu des courriers? de qui? l'huissier, le notaire etc...
merci

Par **martine prearl**, le **28/02/2012** à **08:45**

moi aussi je passe par la j ai mis une annonce sur tout donner et cela fais plaisir ades necessiteux bon courage